

BARRAGE DE TUILIÈRES :

Milieu aquatique.

LES RAISONS DE LA COLÈRE.



Rappel des faits : Le 29 janvier 2006, vers 3 heures du matin, une vanne du barrage EDF de Tuilières dans la région de Bergerac a cédé pour une raison encore indéterminée.

Instantanément, 5 millions de m³ d'eau, mélangés à la vase accumulée depuis 30 ans se sont brutalement déversés à l'aval. Le débit est passé de 150 m³/s à près de 500 m³/s faisant subitement monter le niveau de près de 2 m par endroit.

A l'amont, le niveau du barrage vidé en quelques heures a baissé de

plus de 10 m laissant place à un territoire de vase, parsemé de cadavres de poissons, de jeunes lamproies mortes...

Outre la catastrophe écologique que représente cette vidange brutale d'un ouvrage où se sont accumulés trente années de sédimentation, c'est un véritable miracle qu'il n'y ait pas eu de morts. Le site est en effet très fréquenté par de nombreux pêcheurs ou plaisanciers.

Il est inadmissible que la sûreté de ce barrage édifié en 1908 n'est pas été mieux contrôlée. La rentabilité économique ne peut en aucun cas se faire au détriment de la sécurité. La vie de personnes en dépend.

La concession a pourtant été renouvelée il y a quelques années à peine sans même qu'une vidange ne soit réalisée (la dernière date de 1975).

Un bilan miraculeux :

la première chose qui m'est venu à l'esprit lorsque j'ai appris la nouvelle est que j'aurais pu me faire emporter si cela c'était produit alors que je pêchais l'aloise en aval du Barrage.

Fort heureusement, la défaillance est survenue en pleine nuit, en hiver.

Aucun employé n'était présent sur la passerelle,

aucun pêcheur ni à l'amont ni à l'aval du site.

La défaillance serait survenue en journée entre le 15 avril et le 15 octobre, il y aurait eu inévitablement des personnes en détresse.



Il n'en va pas de même pour le milieu. 30 années de sédimentations sur sont déversés dans la Dordogne en quelques heures colmatant les fonds sur des kilomètres.

Un ouvrage vétuste et mal entretenu :

Construit en 1908; ce barrage a été responsable avec les ouvrages de Bergerac et de Mauzac de la disparition définitive de la fabuleuse population de saumons de la Dordogne. Une des plus vigoureuses d'Europe d'après des témoignages historiques.

Non vidangé depuis 30 ans, sa concession avait pourtant été renouvelée en 2004 par le ministère de l'industrie pour 40 ans visiblement sans inspection méticuleuses des vannes. Ce sont pourtant des pièces essentielles qui retiennent l'eau.

Des problèmes sur cette vanne 4 avaient pourtant été détectés si on en croit l'appel d'offre (1) lancé pour sa réparation en décembre 2005. EDF n'ignorait donc pas le problème. N'aurait-il pas fallu

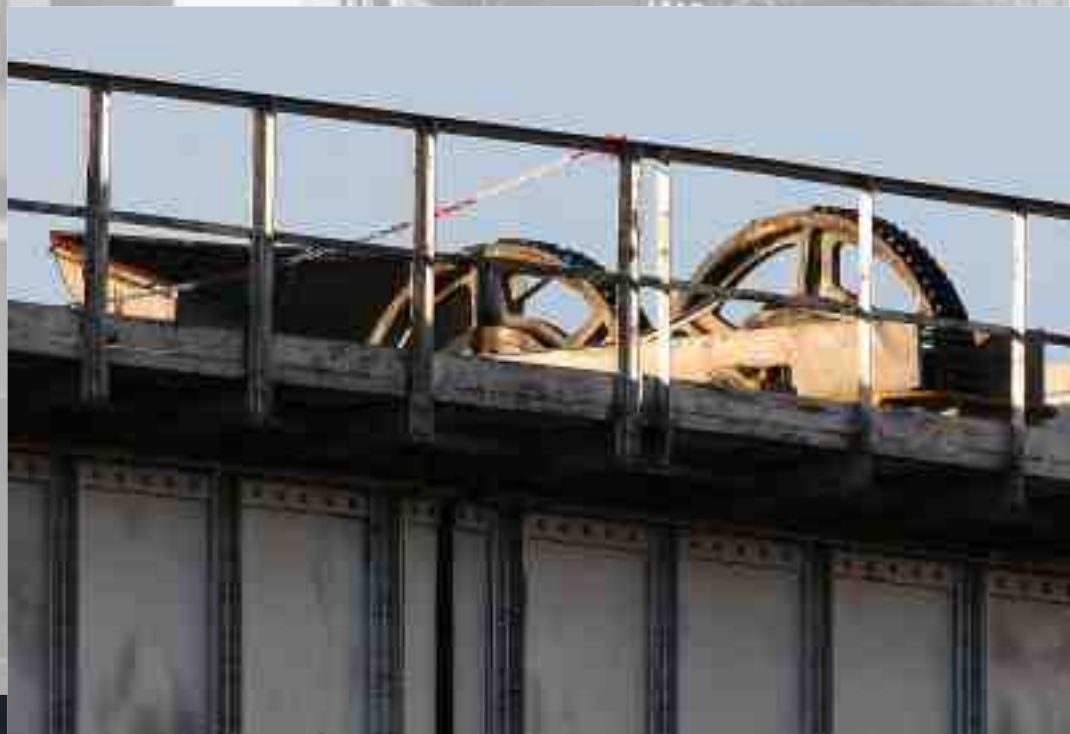
vidanger le barrage par anticipation avant qu'il ne cède.

Pourquoi la DRIRE n'a-t-elle pas réagi?

De source syndicale, on apprend que les travaux auraient été prévus mais maintes fois reportés pour des raisons budgétaires.

Une visite sur lieux montre des engrainages rouillés qui surmontent la vanne défectueuse.

Quel était l'état réel de la porte? De l'acier qui trempe des décennies dans l'eau dans l'entretien ne fini-t-il pas par perdre ses caractéristiques de résistance?



Une scandaleuse politique de gestion de risques :

Tous les ans, Electricité de France publie un rapport très complet sur le bilan annuel de ses activités. En 2003, p 59 de ce rapport disponible sur Internet (2), on peut lire un petit encart issu du département Recherche et Développement.

"BARRAGE DE TUILIÈRES : UN GAIN DE DEUX MILLIONS D'EUROS SUR LA MAINTENANCE

EDF a développé pour la maintenance une démarche d'aide à la décision fondée sur l'analyse de risques. Appliquée en 2003 à la rénovation du système de vannes du barrage de Tuilières, elle a conduit à retenir une stratégie de maintenance offrant une économie de plus de deux millions d'euros par rapport à la solution initiale envisagée."

"L'analyse de risques" vous ne savez pas ce que c'est? Imaginez 5 millions de m³ d'eau, de vase et de boue qui s'échappent subitement d'un mur de 12 m de

Ci-dessus : des engrainages rouillés témoignent du manque d'entretien du barrage.

À gauche : le rail déformé lors de la rupture de la vanne.



Le barrage de Tuilières avec en premier plan un trou comblé par les sédiments.

haut, un plan d'eau qui se vide en quelques heures, une vague de 2 m de haut qui déferle sur vous...

Imaginez un cours d'eau de plus de 100 m de large avec des fonds colmatés sur des kilomètres, des milliers de poissons morts, des kilomètres de berges publiques interdites à la promenade car dangereuses, des kilomètres d'une rivière publique interdite à la pêche et à la navigation.

Eh bien c'est ça le résultat d'une "une démarche d'aide à la décision fondée sur l'analyse de risques".

Combien vaut notre vie de pêcheur?
Combien vaut l'écosystème unique



de la basse Dordogne? Combien vaut notre sécurité face à des économies fondées sur l'analyse de risques?

Il est inadmissible qu'une entreprise qui gère des ouvrages ayant impact sur l'environnement et sur la vie des usagers des rivières ou des populations riveraines (barrages, centrales nucléaires) jouent à la roulette russe avec la sécurité. Celle-ci n'a pas de prix.

Combien d'ouvrages sous la responsabilité d'EDF son entrain de pourrir pour faire des économies sur la maintenance?

Comment la DRIRE autorité de tutelle d'EDF n'a-t-elle pas anticipé ce qui s'est produit?

Elle a pourtant en charge le contrôle de ces installations.

Manifestation samedi 25 février 2006 à Tuilières. Rendez-vous place de la mairie à Sainte Capraise Lalinde à 10 heures.

Des revendications claires :

Devant la faible médiatisation de la défaillance de ce barrage, des associations de protection de l'environnement, de pêcheurs à la mouche ont décidé d'agir au sein d'un collectif nommé "Après Tuilières".

Nos revendications sont claires. Nous demandons :

- la vérification de l'état réel du barrage par un organisme indépendant d'EDF et de l'administration (dont les contrôles ont hélas fait la preuve de leur inefficacité).

- la remise en état du site par EDF (enlèvement des boues résiduelles dans la retenue, remise en état des berges) pour limiter les risques d'accident et pour que les usagers ne soient plus privés de la jouissance du domaine public au profit d'une entreprise privée.

- que la libre circulation des poissons soit assurée durant toute la durée de l'enquête et des travaux.

- qu'une réelle concertation soit mise en place sur l'avenir du site après que les résultats de l'expertise aient été rendus public.

- que si ce barrage est trop vétuste on l'efface définitivement comme on le ferait pour un autre équipement industriel vieux d'un siècle.

- qu'en cas de remise en état, le barrage soit équipé pour satisfaire aux obligations légales en matière de circulation des poissons migrateurs avant toute remise en eau.

Ce barrage, bien qu'équipé d'un ascenseur à poisson retarde la migration des poissons (trois semaines pour les aloses d'après les spécialistes) et il ne permet pas la migration des anguilles dans de

bonnes conditions. Il n'est pas fonctionnel à la dévalaison pour toutes les espèces dont les juvéniles sont obligés de passer dans les turbines avec un taux de mortalité important. A voir les courants de la Gratusse, lieu de repos du célèbre Coulobre, certains se prennent à rêver à revoir la Dordogne libre entre Mauzac et Bergerac, une rivière vivante avec ses courants qui effrayaient tant les gabarriers.



Le saut de la Gratusse n'avait pas été émergé depuis 30 ans. Sous la vase des galets, de la vie.

(1) http://www.klekoon.com/JOCE/JOCE_3_Detail.asp?ID_joce=406696

(2) Groupe EDF - Rapport annuel 2003

UN TRACT À DIFFUSER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

DANGER



**BARRAGE
NON ENTRETENU**

Le 29 janvier 2006, vers 3 heures du matin, le barrage EDF de Tuilières a cédé.

Instantanément, 5 millions de m³ d'eau, mélangés à la vase accumulée depuis 30 ans se sont brutalement déversés à l'aval. Le débit est passé de 150 m³/s à près de 500 m³/s faisant subitement monter le niveau de près de 2 m par endroit.

A l'amont, le niveau du barrage vidé en quelques heures a baissé de plus de 10 m laissant place à un territoire de vase, parsemé de cadavres de poissons, de jeunes lamproies mortes...

C'est une véritable **catastrophe écologique pour la Dordogne**. Des milliers de poissons, de lamproies sont morts. Les fonds sont colmatés par la vase et le sable sur des dizaines de kilomètres.

C'est un véritable **miracle** qu'il n'y ait pas eu de morts. Le site est en effet très fréquenté par de nombreux pêcheurs, promeneurs ou plaisanciers.

Comment un barrage, dont la concession vient juste d'être renouvelée, peut-il connaître une telle défaillance ? Pourquoi depuis l'accident, **aucune information n'est donnée** ?

Même si les causes de cette catastrophe ne sont pas connues, le **manque d'entretien du barrage** associé au laxisme de l'autorité de tutelle d'EDF semble en cause.

Manifestation le samedi 25 février 2006 R.D.V. mairie de Sainte Capraise Lalinde à 10 h.

Pour qu'aucun autre accident ne se produise, nous demandons :

- la **vérification** de l'état réel du barrage **par un organisme indépendant** d'EDF et de l'administration (dont les contrôles ont hélas fait la preuve de leur inefficacité).
- la **remise en état du site par EDF** (enlèvement des boues résiduelles dans la retenue, remise en état des berges) pour limiter les risques d'accident et pour que les usagers ne soient plus privés de la jouissance du domaine public au profit d'une entreprise privée.
- que la **libre circulation des poissons** soit assurée durant toute la durée de l'enquête et des travaux.
- qu'une réelle **concertation** soit mise en place sur l'avenir du site après que les résultats de l'expertise aient été rendus public.
- que si ce barrage est trop vétuste **on l'efface définitivement** comme on le ferait pour un autre équipement industriel vieux d'un siècle.
- qu'en cas de remise en état, le barrage **soit équipé** pour satisfaire aux obligations légales en matière de circulation des poissons migrateurs **avant toute remise en eau**.

Manifestation à l'appel du collectif d'associations «Après Tuilières». Ne pas jeter sur la voie publique.